

REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN N° 5A1

ECHELLE 1/5000

0 250 500 m

FOND CADASTRAL
Cadastré Etalab - Septembre 2024
<https://cadastrer.data.gouv.fr/>

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Edition cartographique du 26/02/2026

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat

- Approuvé le 19 mai 2021
- Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
- Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
- Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025
- Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
- Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025
- Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

Légende

ZONES AGRICOLES

- Ap

PRESCRIPTIONS


- Immeuble remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- ▨ Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Zone exceptionnellement inondée

Sur l'ensemble du territoire: OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé

Sur l'ensemble du territoire: OAP thématique Patrimoine hydraulique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- ▭ Limite communale
- Bâti Dur
- Bâti Léger
- Limite parcellaire



Emplacements réservés

Changements de destination autorisés

Patrimoine

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
MARANS	194	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	198	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	200	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	201	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	203	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne